

*dans la puanteur du vent de droite ...*

REJET DE LA PRAC

PLACE DE LA PHILANTHROPIE

FIN DE NOS CONVENTIONS  
31 MARS

ÉLECTIONS  
PROVINCIALES

PL1

PL3

PL13

PL7

FRACA  
Montréal

5 JUIN  
MANIFESTATION NATIONALE  
À QUÉBEC

mepacq

9 AVRIL  
ACTION MEPACQ  
SELON LA CONJONCTURE

26 MARS  
ENSEMBLE POUR CONSTRUIRE  
ET POUR AGIR

FAIRE  
FRONT



20 FÉVRIER  
JOURNÉE INTERNATIONALE  
POUR LA JUSTICE SOCIALE

4 FÉVRIER À MONTRÉAL  
POUR LA DCD, CONTRE PL7

1ER MAI

GRÈVE SOCIALE ?

# QUELQUES EXPLICATIONS

## UN CONTEXTE MERDIQUE



**Rejet de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (PRAC)** par la ministre de la Solidarité sociale et de l'action communautaire Chantal Rouleau et d'élu·es caquistes. MAIS :

- seule la PRAC contient une reconnaissance spécifique de la défense collective des droits (DCD)
- le financement global à la mission de l'action communautaire autonome (ACA) qui garantit l'autonomie des groupes passe par la PRAC



Recours au financement privé et à la **philanthropie** prôné par la ministre Chantal Rouleau comme LA solution pour financer le milieu communautaire.

## LE BOMBARDEMENT DE LA CAQ



### **PL7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires**

- Intègre le fonds qui finance la mission des groupes en défense collective de droits (appelé FAACA) dans le fonds québécois d'initiative sociale (appelé FQIS). Deux fonds très différents dans leurs vision, objectifs et fonctionnement.
- Porte atteinte à l'autonomie de l'action communautaire (ACA) : le FAACA permet aux groupes en défense collective de droits (DCD) d'exercer leur rôle critique sans crainte de représailles. Sans lui, nos missions et contre-pouvoirs deviennent précaires, et c'est alors toute l'ACA qui est menacée.
- Porte atteinte à la survie de la défense collective des droits (DCD) : le FAACA est le SEUL fond qui finance notre mission.



### **PL1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec**

- Ce n'est PAS une constitution car aucune consultation de la population
- Cherche à faire taire les contre-pouvoirs
- La notion "d'intérêt de la nation" n'y est pas définie mais passe avant les droits individuels



### **PL3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail**

- Oblige les syndicats à rendre facultative la partie des cotisations qui sert à la contestation sociale. Ex : contester une loi en cour, contribuer aux mobilisations communautaires ou étudiantes, soutenir des organismes par des dons, etc.



### **PL13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population**

- Donne à la police un pouvoir de fouille si elle a un motif de croire que quelqu'un a un objet dangereux en manifestation. Qu'est-ce qu'un objet dangereux ? Pour rappel, un pouvoir de fouille donne aussi les pouvoirs d'arrestation et de détention.
- Interdit de porter une patch d'organisations criminelles, sans les nommer. Et si les antifascistes, les écologistes ou les anticapitalistes étaient criminalisés demain ?

# LÉGENDE

## ET POUR AJOUTER L'INSULTE À L'INJURE, 2026 NOUS RÉSERVE :



Fin des conventions de financement des groupes en défense collective des droits au 31 mars dans le contexte du PL7 (intégration de notre fonds (FAACA) dans un autre (FQIS)



Élections provinciales à l'automne

## LEXIQUE DES ACRONYMES :

### NOS LIEUX DE MOBILISATION CONVERGENTS ET SOLIDAIRES :



Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec



Coalition Main Rouge



Front régional d'action communautaire autonome de Montréal



Front intersyndical contre les attaques autoritaires du gouvernement  
(29 novembre et ses suites)



Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)